

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation sur le premier projet de règlement numéro 16-125-1 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125 afin d'y ajouter les classes d'usage *Commerce de vente au détail (C-120)* et *Hébergement et restauration (C-150)* à la zone P-1

AVIS PUBLIC est donné en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mai 2017, le Conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 16-125-1 modifiant le règlement de zonage numéro 16-125;

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu à la salle du Conseil de l'hôtel de ville située au 3^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, le 15 mai 2017 à 17 h 30. Au cours de cette assemblée publique, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE l'objet de cette assemblée est de présenter le premier projet de règlement mentionné en rubrique visant à ajouter les classes d'usage *Commerce de vente au détail* et *Hébergement et restauration* à la zone P-1.

QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Ce premier projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague durant les heures habituelles d'ouverture, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45, du lundi au jeudi et de 8 h à midi le vendredi.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 5^e jour de mai 2017,

Dany Michaud

Directrice générale et secrétaire-trésorière

